

Nom de la substance : Accura® 25

I. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉNom du produit/appellation commerciale : **Accura 25**Compatibilité système/laser : Pour systèmes SLA® équipés de lasers à semi-conducteurs (Nd:YVO₄)

Famille chimique : Résine époxyde contenant un diluant réactif

Utilisation du produit : Produit pour systèmes de stéréolithographie de la série SLA.

Fabricant :



| | |
|---------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Coordonnées du fabricant | 3D Systems GmbH Guerickeweg 9 Darmstadt, Allemagne |
| Pour obtenir des informations : | Téléphone : +49 (0) 6151 357-357 Télécopieur : +49 (0) 6151 357-111 |
| Urgences : | 703.527.3887 - Chemtrec (États-Unis) |

Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

| | |
|-------------------|---|
| Santé | 2 |
| Inflammation | 1 |
| Dangers physiques | 1 |

Précaution personnelle :

Protection de la peau et des yeux

II. INFORMATION SUR LA COMPOSITION

| N° CE | Composant | Classification | Pour-cent |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------|
| 219-207-4 | 7-oxabicyclo[4,1,0]hept-3-ylméthyle 7-oxabicyclo[4,1,0]heptane-3-carboxylate (numéro CAS 2386-87-0) | Xi; R43 | 30% – 60% |
| 240-260-4 | 1,6-bis(2,3-époxydepropoxy)hexane (n° CAS 16096-31-4) | Xi; R36/38, 43, 52/53 | 10% – 25% |
| NLP 500-130-2 | Diacrylate de bisphénol A et d'époxyde (n° CAS 55818-57-0) | Xi; R36/38, 43 | 10% – 25% |
| Polymère | Éther de polytetrahydrofurane et de diglycidyle (n° CAS 26951-52-0) | Xi; R36/38, 43 | 10% – 25% |
| Mélange 203-572-1 403-500-0 | Mélange contenant du sel de triarylsulfonium 50% de carbonate de propylène (n° CAS 108-32-7) 50% de mélange de sels de hexafluoroantimonate de triarylsulfonium (n° CAS 89452-37-9, 71449-78-0) | - Xi; R36 Xi; N; R43, 50/53 | 1% – 5% |

Informations générales relatives au produit

Cette préparation est classée dangereuse selon les directives 67/548/EEC et 99/45/EC de l'Union européenne.

III. IDENTIFICATION DES DANGERS**Aperçu des urgences**

Cette substance irrite la peau. Irrite les yeux. Irrite la peau. Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas polluer l'environnement aquatique. Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'épuisement de l'inhibiteur ou d'exposition à la chaleur ou aux rayons UV.

Classification de la préparation des substances

Cette préparation a été classée selon les directives 67/548/CEE et 99/45/CE de l'annexe VI de l'Union européenne.

Xi; R36/38, 43

N; R51/53

Effets éventuels sur la santé :

Yeux : Peut provoquer des irritations se manifestant par des rougeurs, des enflures et des douleurs.

Peau : Peut provoquer des irritations ou d'autres réactions allergiques, y compris des rougeurs et/ou des enflures.

Inhalation : L'inhalation irrite les voies respiratoires.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des nausées, diarrhées et/ou douleurs intestinales.

Effets chroniques : Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer des réactions allergiques consécutives à un contact avec la peau et se manifestant par des rougeurs, des enflures et/ou une éruption cutanée (urticaire).

États de santé aggravés par l'exposition au produit

Peut aggraver une dermatite ou des problèmes respiratoires existants.

IV. MESURES DE PREMIERS SECOURS

- Contact avec la peau : Se laver immédiatement avec beaucoup d'eau savonneuse. Enlever les vêtements et les souliers contaminés. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Laver les vêtements avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas exposer à des sources de lumière.
- Inhalation : Transporter le sujet à l'air frais. En cas d'asphyxie, commencer immédiatement la respiration artificielle. En cas de respiration difficile, mettez le sujet sous oxygène. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion : L'ingestion est improbable. Toutefois, si de grandes quantités de produit sont avalées, consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir la victime. Ne jamais rien administrer par voie buccale à une personne inconsciente.

Remarques destinées au médecin

Une dermatite allergique peut se déclarer plus tard chez les personnes sensibles. Elle apparaît parfois plusieurs semaines ou mois après un contact répété prolongé.

V. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Point éclair : S.O. Méthode utilisée : S.O.
- Limite supérieure d'inflammabilité : S.O. Limite inférieure d'inflammabilité : S.O.
- Auto-inflammation : >360 °C (DIN 51794) Vitesse de combustion : S.O.

- Dangers d'incendie généraux : La disparition de l'inhibiteur à la suite d'une exposition à la chaleur, à des rayons ou à des agents oxydants peut provoquer une polymérisation spontanée, accompagnée d'une élévation de la température et de la pression.
- Produits de combustion dangereux : La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO₂, du CO, du NOx et de la fumée.
- Moyens d'extinction : Utiliser de l'eau atomisée, de la poudre chimique, du gaz carbonique ou de la mousse chimique. Éviter d'utiliser un jet d'eau pour éteindre un incendie car cela risque de produire de la mousse.
- Équipement de lutte contre l'incendie/instructions : Porter des vêtements de protection complète, y compris un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou un appareil respiratoire autonome par pression et un masque facial. Enlever le récipient de l'endroit si cela est possible sans danger. Refroidir les récipients en les aspergeant d'eau. Ne pas utiliser un jet d'eau à grand débit. Éviter d'inhaler du produit ou des sous produits de combustion.

VI. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Procédures de contention : Arrêter l'écoulement du produit, si cela n'est pas dangereux. Ventiler la zone contaminée. Éliminer les sources d'allumage. Ne pas verser les produits chimiques contaminés dans les égouts, sur des terrains ou des eaux de surface.
- Procédures de nettoyage : Porter des équipements et des vêtements de protection adéquats. Absorber les déversements accidentels en utilisant des matériaux absorbants non combustibles. Placer tous les déchets dans un récipient de mise au rebut approprié.
- Procédures d'évacuation : Éloigner toute personne dont la présence n'est pas indispensable.
- Procédures spéciales : S.O.

VII. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- Procédures de manipulation : Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards.
- Procédures d'entreposage : Entreposer dans le récipient étanche d'origine à la température ambiante. Conserver ce produit à l'intérieur dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer à l'abri du soleil et des sources d'UV.
- Température d'entreposage : 0 °C – 35 °C

VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE :**Directives d'exposition**

A: Informations générales relatives au produit : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit ou ses composants.

Mécanismes techniques :

La ventilation doit éliminer efficacement toutes les vapeurs.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Yeux/face : Porter des lunettes antiéclaboussures ou un écran facial.

Peau : Utiliser des gants et un tablier imperméables.

Voies respiratoires : Si la ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations de poussière au-dessous des limites établies, utiliser une protection des voies respiratoires appropriée et approuvée.

Généralités : Il est recommandé d'avoir à disposition un bassin oculaire et des douches d'urgence.

IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|-------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Apparence | Ambre | Odeur | Acrylate |
| État physique..... | Liquide | pH..... | S.O. |
| Pression de vapeur..... | <2 Pa à 20 °C | Point éclair | 183°C (DIN 51758) |
| Point d'ébullition | > 200 °C | Viscosité..... | 200 à 600 mPa à 30°C |
| Solubilité dans l'eau | Insoluble à 20 °C | Poids spécifique | 1,1 g/cm ³ à 25 °C |
| Pourcentage de produits volatils... | S.O. | Poids moléculaire | S.O. |

X. STABILITÉ CHIMIQUE ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions de manipulation, d'utilisation et de transport normales.

Conditions à éviter : Éviter l'exposition à la chaleur et à la lumière.

Incompatibilité : Agents oxydants, acides forts et bases fortes.

Produits de décomposition dangereux :
La décomposition du produit sous l'effet d'une température élevée peut libérer par exemple du CO₂, du CO, du NOx et de la fumée.

Polymérisation dangereuse : Possible, voir les rubriques III et V.

XI. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE**Toxicité aiguë et chronique**

A: Informations générales relatives au produit : Aucune donnée n'est disponible.

B: Analyse des composants :

| Composant | DL ₅₀ par voie orale | DL ₅₀ par contact dermique |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|
| 7-oxabicyclo[4,1,0]hept-3-ylméthyle 7-oxabicyclo[4,1,0]heptane-3-carboxylate (n° CAS 2386-87-0, n° CE 219-207-4) | ~ 5 000 mg/kg (rats) | > 23 000 mg/kg (lapins) |
| 1,6-bis(2,3-époxydepropoxy)hexane (n° CAS 16096-31-4), n° CE 240-260-4) | > 8 500 mg/kg (rats) | > 4 900 mg/kg (lapins) |
| Mélange contenant du sel de triarylsulfonium | > 2 000 mg/kg (rats) | > 2 000 mg/kg (lapins) |

Cancérogénicité

A: Informations générales relatives au produit :Aucun.

B: Composant cancérogène : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

XII. INFORMATIONS CONCERNANT L'EFFET DU PRODUIT SUR L'ENVIRONNEMENT**Toxicité pour l'environnement**

A: Informations générales relatives au produit :L'évaluation écologique de ce produit est basée sur celle de ses composants. Ce produit peut être toxique pour les organismes aquatiques et avoir des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

B: Analyse des composants – écotoxicité – toxicité aquatique

| Composant | Données |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| 1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane (n° CAS 16096-31-4), n° CE 240-260-4) | CE50/48 h – 47 mg/l (daphnie) CL50/96 h – 30 mg/l (leuciscus idus) |
| 7-oxabicyclo[4,1,0]hept-3-ylméthyle 7-oxabicyclo[4,1,0]heptane-3-carboxylate (n° CAS 2386-87-0, n° CE 219-207-4) | CE50 – 40 mg/l (daphnie) CL50 – 24 mg/l (oncorhynchus mykiss) |
| Mélange contenant du sel de triarylsulfonium | CE50/24 h – 4,4 mg/l (daphnie) CE50/48 h – 0,68 mg/l (daphnie) |

Évolution dans l'environnement : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

XIII. REMARQUES SUR LA MISE AU REBUT

Instructions de mise au rebut des déchets

Ne pas contaminer les égouts, le sol ou les eaux de surface avec ce matériau ou son récipient. Éviter la mise au rebut. Essayer d'utiliser tout le produit. Les déchets dangereux doivent être mis au rebut conformément aux règlements en vigueur. Avant de disposer du produit non utilisé, consulter un établissement de mise au rebut pour se mettre au courant des règlements en vigueur.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | DOT AUX ÉTATS-UNIS | RID/ADR | IMDG | IATA | IMO | TDG Canada |
|-----------------------|-----------------------|---------|------|------|-----|------------|
| Nom d'expédition : | Non réglementé | | | | | |

XV. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Information réglementaire de la communauté européenne :

Informations générales relatives au produit

| | |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N | Dangereux pour l'environnement |
| Xi | Irritant |
| R36/38 | Irritant pour les yeux et la peau. |
| R43 | Peut sensibiliser la peau en cas de contact. |
| R51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut avoir un impact négatif à long terme sur le milieu aquatique. |
| S24/25 | Éviter le contact avec la peau et les yeux. |
| S61 | Éviter de libérer dans l'environnement. Se reporter aux instructions spéciales/fiches de sécurité. |
| Contient : | 7-oxabicyclo[4,1,0]hept-3-ylmethyl 7-oxabicyclo[4,1,0]heptane-3-carboxylate (219-207-4), 1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane (240-260-4), composé d'antimoine (403-500-0). |

Analyse des composants - Inventaire

| Composant/CAS | N° CE | CEE | CAN | TSCA | NLP |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------|------------------|------------------|------------------|
| 7-oxabicyclo[4,1,0]hept-3-ylméthyle 7-oxabicyclo[4,1,0]heptane-3-carboxylate (numéro CAS 2386-87-0) | 219-207-4 | EINECS | DSL | Oui | Non |
| 1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane (n° CAS 16096-31-4) | 240-260-4 | EINECS | DSL | Oui | Non |
| Diacrylate de bisphénol A et d'époxyde (n° CAS 55818-57-0) | NLP 500-130-2 | NLP | DSL | Oui | Oui |
| Éther de polytetrahydrofurane et de diglycidyle (n° CAS 26951-52-0) | Polymère | EINECS | DSL | Oui | Non |
| Mélange contenant du sel de triarylsulfonium 50% de carbonate de propylène (n° CAS 203-572-1) 50% de mélange de sels de hexafluoroantimonate de triarylsulfonium (n° CAS 89452-37-9, 71449-78-0) | Mélange 108-32-7 403-500-0 | -- EINECS EINECS | -- DSL DSL | -- Oui Oui | -- Non Non |

XVI. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La description complète de tous les dangers figure aux sections 2 et 3

| N° CE | Composant/CAS | Classification |
|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 219-207-4 | 7-oxabicyclo[4,1,0]hept-3-ylméthyle 7-oxabicyclo[4,1,0]heptane-3-carboxylate (n° CAS 2386-87-0) | Xi Irritant R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| 240-260-4 | 1,6-bis(2,3-époxydepropoxy)hexane (n° CAS 16096-31-4) | Xi Irritant R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| NLP 500-130-2 | Diacrylate de bisphénol A et d'époxyde (n° CAS 55818-57-0) | Xi Irritant R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |
| Polymère | Éther de polytetrahydrofurane et de diglycidyle (n° CAS 26951-52-0) | Xi Irritant R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. |

| N° CE | Composant/CAS | Classification |
|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mélange 203-572-1 403-500-0 | Mélange contenant du sel de triarylsulfonium 50% de carbonate de propylène (n° CAS 108-32-7) 50% de mélange de sels de hexafluoroantimonate de triarylsulfonium (n° CAS 89452-37-9, 71449-78-0) | N Dangereux pour l'environnement Xi Irritant R36 Irritant pour les yeux. R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| Produit | Accura 25 | N Dangereux pour l'environnement Xi Irritant R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. R43 Peut sensibiliser la peau en cas de contact. R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |

Nom de la substance : Accura® 25

Date de création de la FSMD : 23.09.05

Numéro de révision de la FSMD : S.O.

Date de révision de la FSMD : S.O.

Raison de la révision : S.O.

Pour obtenir de plus amples renseignements : www.3dsystems.com

800.793.3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

970.257.4700 (hors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)

+49 (0) 6151 357-357 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

REJET DE RESPONSABILITÉ : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et documents de notre société. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

©Copyright 2005 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Susceptible d'être modifié sans préavis. SLA et Accura sont des marques déposées de 3D Systems Inc., 3D Systems et le logo 3D Systems sont des marques commerciales de 3D Systems Inc.

Légende

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels du gouvernement)

CAS = Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie)

CERCLA = Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (Loi sur l'intervention environnementale étendue, la restitution et la responsabilité)

CFR = Code of Federal Regulations (Code de la réglementation fédérale)

CPR = Controlled Products Regulations (Règlements sur les produits contrôlés)

DOT = Department of Transportation (Département des transports)

DSL = Domestic Substances List (Liste intérieure des substances)

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

EPA = Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement)

IARC = International Agency for Research on Cancer (Agence internationale de recherche sur le cancer)

IATA = International Air Transport Association (Association du transport aérien international)

IDL = Ingredients Disclosure List (Liste des ingrédients divulgués)

IEL = Internal Exposure Limit (Limite d'exposition interne)

mg/Kg = milligrammes par kilogramme

mg/l = milligrammes par litre

mg/m³ = milligrammes par mètre cube

MSHA = Mine Safety and Health Administration (Administration de sécurité et de santé dans les mines)

S.O. = Sans Objet

NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour la santé et l'hygiène professionnelles).

NJTSPR = New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial de New Jersey)

NTP = National Toxicology Program (Programme national de toxicologie)

OSHA = Occupational Safety and Health Administration (Administration de sécurité et de santé en milieu de travail)

SARA = Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant sur la Modification de l'Autorisation du Fonds Spécial pour l'environnement)

LECT = Limite d'exposition de courte durée

TMD = Transport de marchandises dangereuses)

TSCA = Toxic Substances Control Act (Loi sur les substances toxiques)

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail